

les attributions du comité de la procédure et de l'organisation d'examiner les prévisions budgétaires de la Chambre des communes. Je pense que cette tâche appartenait jusqu'à présent au comité des prévisions budgétaires en général. Je ne prétends pas qu'il soit souhaitable d'apporter un changement à ces pratiques mais c'est là, je pense, une de ces choses qu'il plairait peut-être aux leaders de la Chambre d'envisager.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le député permet-il qu'on lui pose une question? Ne voudrait-il pas apporter une légère correction à une affirmation qu'il a faite? Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'il soit renommé président du comité cette année mais, sauf erreur, il n'en est pas encore le président.

M. Blair: Je vous demande pardon, monsieur l'Orateur. Le point que vient de soulever le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) me rassure dans une certaine manière. Je reconnais volontiers avec lui que cette écrasante responsabilité ne m'a pas encore été dévolue.

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur, il ne me reste pas grand temps, mais il ne faut pas que le député de Skeena (M. Howard) se sente abattu. L'idée exprimée dans le bill est sans conteste la meilleure que j'ai entendue depuis la maternité, sans toutefois déceler de loin les mêmes possibilités de réalisation.

D'après lui, tout le contrôle que les députés auraient sur la Chambre, notamment sur les indemnités parlementaires, les services de recherches et les locaux de bureau, répondrait aux vœux du gouvernement. Que voilà une hypothèse intéressante. Pouvez-vous imaginer rien de pire pour le gouvernement que d'être entouré d'un tas de députés d'arrière-ban satisfaits, méthodiques et gras? Il suffit déjà que certains d'entre eux aient de temps à autre des velléités d'indépendance. Cependant, si tous les députés pouvaient se suffire à eux-mêmes et disposer de tous les services gratuits, sans avoir à se soucier des relances incessantes de leurs directeurs de banque, des instances de leurs femmes pour obtenir plus d'argent et toutes les exigences concernant leur foyer, leurs enfants et le reste, ils ne seraient plus aussi vulnérables aux pressions qu'utilise le gouvernement de temps à autre.

Supposons que la Chambre ait le contrôle de ses propres affaires et que les députés disposent d'un budget suffisant pour être bien informés. Imaginez un peu ce que le gouvernement et les sous-ministres diraient lorsque

[M. Blair.]

les députés les interrogent? La situation serait bien meilleure. Je pourrais poursuivre mes observations, monsieur l'Orateur, mais me permettriez-vous de déclarer qu'il est 6 heures?

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée. Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est levée à 6 heures.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX

MODIFICATIONS PORTANT SUR LA DÉFINITION, L'ACQUISITION, L'ADMINISTRATION, ETC.

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Chrétien: Que le bill C-152, tendant à modifier la loi sur les parcs nationaux, soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Lorsque le débat a été interrompu à 5 heures afin qu'on passe aux mesures d'initiative parlementaire, le député de Hillsborough (M. Macquarrie) avait la parole. Auparavant, l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) avait proposé un amendement au bill à l'étude, sous la rubrique des ordres inscrits au nom du gouvernement. L'Orateur suppléant présidait les débats à ce moment-là et il a exprimé des réserves ou des doutes quant à savoir si l'amendement était acceptable selon la procédure.

Depuis, j'ai eu l'occasion d'examiner cette affaire mais, avant d'exprimer mes propres vues sur l'amendement, je préférerais écouter les arguments pour ou contre l'amendement au point de vue de la procédure. Si l'honorable député d'Edmonton-Ouest aime mieux que la question ne soit pas débattue, je serais disposé à rendre ma décision.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, pour justifier la forme d'amendement que je propose, je soutiens